



**COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
CONFERENCE DES PARTIES**

Première session
Rome, 29 septembre - 10 octobre 1997
Point 6 de l'ordre du jour du CST

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN COURS SUR LES REPERES ET INDICATEURS

Note du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 10/9 adoptée à sa dixième session, le Comité intergouvernemental de négociation sur la désertification (CIND), prenant note du rapport publié sous la cote A/AC.241/INF.4 concernant les travaux en cours sur les repères et indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Convention, a prié le Secrétariat intérimaire:

- a) de poursuivre les travaux en cours sur les repères et les indicateurs initialement entrepris en application des décisions 8/8 et 9/12 et de solliciter, auprès des membres du Comité et organisations compétentes intéressées, des contributions écrites qui devront parvenir au plus tard le 17 mars 1997;
- b) de conserver le mécanisme consultatif informel à composition non limitée, mis en place en application de la décision 9/12;
- c) d'élargir encore davantage les travaux de manière à englober les régions de l'Asie, de l'Amérique Latine et des Caraïbes;
- d) de faire rapport à la première session de la Conférence des Parties sur les travaux entrepris, en mettant particulièrement l'accent sur les indicateurs de mesure.

2. La section ci-après constitue le rapport demandé à l'alinéa d).

II. CONTRIBUTION DES MEMBRES DU COMITE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LA SITUATION DES INDICATEURS

3. Le Secrétariat a reçu des contributions écrites de dix membres du Comité et de cinq organisations internationales. Les observations et les suggestions formulées concernaient les indicateurs relatifs à l'application de la Convention, les repères et les indicateurs d'impact sur l'environnement. Elles peuvent renfermer des contradictions et des chevauchements comme c'est souvent le cas lorsqu'on résume un ensemble de points de vue. Les points de vue exprimés peuvent être résumés comme suit :

A. Les indicateurs permettant de mesurer l'application de la Convention

- (a) L'annexe 1 du document A/AC.241/INF.4 présenté à la dixième session est une bonne base pour les indicateurs de mise en oeuvre de la Convention. Des travaux complémentaires nécessaires devraient être entrepris pour clarifier les paramètres d'évaluation ainsi que la définition d'un rapport standard concernant les indicateurs afin de s'assurer que le système de rapport est le plus simple et le plus direct possible. Le résultat final pourrait être utilisé par le Comité de la Science et de la Technologie pour formuler des directives aux Parties et aux organisations régionales et sous-régionales, dans l'élaboration de leurs rapports sur la mise en oeuvre de la Convention.
- (b) La grille d'indicateurs de mise en oeuvre proposée à la dixième session du CIND devrait être largement vulgarisée et comprendre une notice d'utilisation. La grille devrait être testée dans des pays bien avancés dans le processus d'élaboration du Programme d'Action National (PAN), en Afrique, en Asie et en Amérique Latine et les Caraïbes.
- (c) On mettra en place un mécanisme pour réviser en temps opportun la grille d'indicateurs suggérée, inclure des indicateurs relatifs aux médias (audio-visuel, écrit, etc.) et des indicateurs sur la sensibilisation des populations locales.
- (d) Il convient d'établir un jeu standard minimum d'indicateurs utilisables dans le monde entier et des indicateurs adaptés à chaque région pour tenir compte des spécificités des régions concernées.
- (e) Les indicateurs et les paramètres d'évaluation devront être pondérés afin d'évaluer quantitativement ces données. La mise en oeuvre dans les différentes conditions sera ainsi évaluée par la somme de nombre de points obtenus.
- (f) Il y a une différence nette entre la notion de repères et celle d'indicateurs.
- (g) Les repères permettent d'assurer une base de surveillance en ce qu'ils sont des normes définies et agréées qui pourront évoluer dans le temps, ou un point de départ à partir duquel on pourra comparer les valeurs des indicateurs à un moment déterminé ou à d'autres périodes dans le temps. Les repères pour les indicateurs de mise en oeuvre comme la moyenne de la mesure des performances pour la valeur d'indicateurs dans une région ou sous-région pourraient être établis. Par contre, le manque de données pourrait être un problème dans l'élaboration des repères pour les indicateurs d'impact.

B. Indicateurs d'impact

- (a) Il est important de souligner que les indicateurs qui décrivent la gravité et l'étendue de la désertification ainsi que ses conséquences socio-économiques pourraient contribuer à l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'application de la Convention. Il convient donc de développer davantage ces indicateurs de suivi de la réhabilitation et de l'effet des méthodes de lutte, ainsi que les indicateurs socio-économiques tout en continuant à porter les efforts sur les indicateurs d'état du milieu et des indicateurs de dégradation par rapport à des références antérieures ou à des milieux protégés.

- (b) L'évaluation et l'application des indicateurs d'impact par les pays concernés marque un retard considérable par rapport aux nombreux travaux conduits depuis 1992. Ces travaux portent sur le développement conceptuel, théorique et scientifique d'indicateurs. Rares sont les indicateurs proposés qui ont été testés, calculés et appliqués. Cette difficulté est liée à la complexité du travail à réaliser, aux compétences disponibles et au coût. Ces contraintes sont des facteurs dissuasifs pour de nombreux pays y compris les pays développés.
- (c) La démarche ascendante, partant des savoirs locaux, à partir desquels il serait possible de dégager des indicateurs de base compris et appliqués par les communautés locales, devra être développée. Ces indicateurs ainsi élaborés seront validés et intégrés à des échelles nationales ou régionales correspondant aux échelles de décisions.
- (d) Les actions prioritaires concernant les indicateurs d'impact devraient se cristalliser sur l'analyse qualitative de certaines expériences locales dans ce domaine, sur le coût et l'efficacité des projets bilatéraux et multilatéraux, sur les relations entre les indicateurs d'impact locaux et les indicateurs d'impact au niveau national, sur les aspects méthodologiques et opérationnels.
- (e) Les recommandations concernant les travaux futurs sur les indicateurs d'impact contenu dans les paragraphes 9, 10 et 11 de la note A/AC.241/INF.4 sont importantes. Le Comité de la Science et Technologie pourrait, à la demande de la Conférence des Parties (CdP), se charger de ce travail, assisté par un groupe ad hoc semblable à celui réuni par le Secrétariat en novembre 1996 et en juillet 1997. Il pourrait faire l'inventaire des travaux en cours sur les indicateurs d'impacts, identifier les lacunes des connaissances pour les actions prioritaires, et chercher des partenaires pour mettre en oeuvre un plan de travail sur les indicateurs de la désertification. Ces tâches porteront sur :
 - (i) l'inventaire des travaux en cours sur les indicateurs;
 - (ii) la recherche de partenaires pour la mise en oeuvre d'un plan de travail;
 - (iii) l'identification des institutions chef-de-file en fonction des tâches réparties en tenant compte des thèmes, de l'échelle considérée, des ressources et des compétences de chaque institution; et
 - (iv) le suivi et l'évaluation des résultats.

III. COMMENTAIRES DES ORGANISATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS SUR LES INDICATEURS

4. De nombreux organismes étudient les indicateurs d'impact environnementaux, notamment les indicateurs qui décrivent l'étendue et la quantité de la désertification ainsi que ses conséquences socio-économiques pouvant contribuer à l'élaboration d'indicateurs relatifs à l'application de la Convention. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Office des Nations Unies sur la Désertification (UNSO) ont fait les commentaires suivants :

- a) Le PNUE achevera, probablement en septembre 1997, la deuxième édition d'un atlas sur la désertification. Cet atlas contient des indicateurs sur la désertification aux plans local et national. Des solutions utiles y sont identifiées pour la lutte contre la désertification. Les relations entre pauvreté, migration et sécurité ainsi que les liens entre la désertification, la perte de biodiversité, le réchauffement global et les ressources en eau potable y sont mentionnées.

- b) L'UNSO a entrepris une étude sur les populations dans les zones arides, en particulier en Afrique. Ce genre d'étude est planifiée pour les régions de l'Asie et de l'Amérique Latine. Le Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD)/UNSO en collaboration avec le PNUE ainsi que d'autres institutions travaillent sur la formulation et l'élaboration d'une initiative d'évaluation et de contrôle de la désertification en prenant en compte les dimensions socio-économiques de la désertification.

5. Suite à la décision 10/9, prise lors de la dixième session du CIND, le Secrétariat a maintenu le mécanisme consultatif informel à composition non limitée, et a réuni un groupe de participants à Ottawa, Canada du 15 au 17 juillet 1997 avec la contribution du Centre de Recherches pour le Développement International, Canada. Le groupe avait pour mandat de s'attacher tout particulièrement à préciser les indicateurs relatifs à l'application de la Convention et à mettre au point une méthode permettant d'établir des indicateurs portant sur les effets.

6. Le rapport de ce groupe apparaîtra dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1.